

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

063-256300997-20240415-468\_2024  
Reçu le 16/04/2024

DU COMITE SYNDICAL

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 09 avril 2024

Membres	
Titulaires En exercice	18
Présents	13
Suppléants En exercice	18
Présents	00
Votants Eau Collectif	18 18
Autonome	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Thomas BARNERIAS, Marc BONNOT, Frédéric CHONIER, Michel COUPERIER, Jean-Claude GOURBILIERES, Ludovic DASSAUD, Yves GACON, Georges LOPEZ, José MARQUES, Guy PRADELLE, Gérard RIMBERT, Patrick SAUZEDDE  
Madame Patricia CHATAING

Étaient absents : Mr Michel DUZELLIER, Mme Sandrine PERI

Étaient excusés : Mmes Chantal CHASSANG, Yvette DA SILVA  
Mr Tony BERNARD

Procurations : Mr Tony Bernard à Mme CHATAING Patricia

Mme Yvette DA SILVA à Mr Thomas BARNERIAS

Secrétaire de séance : Mr Thomas BARNERIAS

**Objet de la délibération : Affectation des résultats**

Le Comité d'administration, réuni sous la présidence de M. PRADELLE  
Guy, Président,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs eau potable, assainissement autonome et assainissement collectif de l'exercice 2023, ce jour,

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023

- Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **46 285.67 €**, pour le budget général eau potable,
- un excédent de fonctionnement de **23 512.58 €**, pour le budget annexe assainissement collectif,
- un déficit de fonctionnement de **41 087.06 €**, pour le budget annexe assainissement autonome,

**Après en avoir délibéré** : Décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

**A/ BUDGET GENERAL AU POTABLE:**

063-256300997-20240415-468-2024-DE

Reçu de la commune de Dorat

A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 :	46 285.67 €
- exécution du virement à la section d'investissement (Cpt 1068)	0 €
- affectation complémentaire en réserves .....	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	46 285.67 €
B) Déficit au	
- déficit à reporter	

**B/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 : .....	23 512.58 €
- exécution du virement à la section d'investissement (cpt 1068) .....	0 €
- affectation complémentaire en réserves .....	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	23 512.58 €
B) Excédent au	
- Déficit à reporter	

**C/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUTONOME**

A) Déficit de fonctionnement au 31/12/2023 : .....	41 087.06 €
- affectation complémentaire en réserves .....	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) Déficit au	
- déficit à reporter.....	41 087.06 €

**Le comité délibère et approuve à l'unanimité les comptes de gestions préparés par le Receveur, et présenté par Monsieur le Président, en tous points semblables aux comptes administratifs précédemment adoptés.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 15 avril 2024

Le Président,  
Guy PRADELLE

